

# Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

# Mercredi 24 avril 2024 à 20h00 À la salle du Conseil Communal à Arzier-Le Muids

## TABLE DES MATIERES

1.	Assermentation1
2.	Appel1
3.	Approbation du procès-verbal de la séance du 06.12.2023
4.	Communications du bureau du CIAISGE
5.	Communications du CODIR
6.	Préavis 01/2024 - Comptes école 2023
7.	Préavis 02/2024 – Comptes de l'accueil de jour 2023
cré	Préavis 03/2024 - demande de crédit de CHF 25'000 destiné à financer la ation d'un poste à 50% d'un.e spécialiste des salaires (Payroll) à partir du 07.2024
réa	Préavis 04/2024 – demande de crédit de CHF 54'500 pour le rafraichissement, ménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le llège l'Oujon – sis à Genolier
10.	Proposition individuelle et divers4



## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

# Mercredi 24 avril 2024 à 20h00 À la salle du Conseil Communal à Arzier-Le Muids

La **Présidente**, M<sup>me</sup> **Céline BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal ordinaire de l'AISGE.

#### 1. ASSERMENTATION

L'Assemblée se lève pour l'assermentation de M. **Thomas KRIHA**. Après la lecture du serment il devient conseiller intercommunal pour représenter la Commune d'Arzier-Le Muids.

#### 2. APPEL

La secrétaire procède à l'appel nominal :

09 membres du CODIR sont présents

18 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06.12.2023.

La **Présidente** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil. Aucune remarque.

VOTATION: \*15 OUI 0 NON 2 Abstentions

<u>Décision</u>: Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement à bulletin secret

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CIAISGE

La **Présidente** n'a pas de communication.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CODIR

M<sup>me</sup> **Evelyne ROTH**, présidente du CODIR AISGE, explique qu'il y a eu la nomination au poste de directrice des finances à partir du 01.09.2024 de M<sup>me</sup> **Mélanie SAUTHIER**, présente ce soir. L'Assemblée l'applaudit. M<sup>me</sup> **Mélanie SAUTHIER** travaille à l'AISGE en tant que comptable depuis quelques années et elle remplacera M<sup>me</sup> **Dominique ALTHAUS** qui prendra sa retraite en cette fin d'année.



Le 15.04.2024, il y a eu l'ouverture de l'UAPE de Givrins avec l'inauguration des nouveaux locaux.

### 6. Préavis 01/2024 - Comptes école 2023

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M. **Paul MENARD** indique que pour les comptes 2023 l'essentielle modification est le regroupement des P1 et P2. Mais également l'arrivée de la Directrice M<sup>me</sup> **Annick KOSEL** avec les frais de répartition à hauteur de 50% AISGE et 50% UAPE. La clé de répartition des frais des concierges, question soulevée par la CoGeFin peut varier d'une année à l'autre. Les coûts prévus pour le budget 2023 sont respectés et maintenus.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'accepter le préavis n°01/2024. Il remercie M<sup>me</sup> **Dominique ALTHAUS** et M<sup>me</sup> **Mélanie SAUTHIER** pour avoir reçu les préavis largement en avance et ils ont pu travailler correctement au sein de la commission.

M. **Paul MENARD** précise un point écologie. Les SI de Nyon ont été commissionné pour St-Cergue en 2023 les prix de l'électricité était de 45cts le kWh dans les heures hautes et de 33cts pour les heures creuses. Pour 2024 il sera de 29.31cts le kWh et pour 2027 de 17.41. Les collègues de Genolier ont fait un bon travail de négociations sur les tarifs de l'électricité et toutes les communes AISGE en profiteront.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M<sup>me</sup> **Jaqueline BURBIDGE** demande des précisions sur le rapport de la commission de gestion et finances, par rapport à l'augmentation des loyers des structures de Genolier et de St-Cergue qui sont prises en compte par l'AISGE ? Quel en est l'impact ? M. **Paul MENARD** répond que les frais de location n'ont que très peu d'impact.

Nous passons au vote.

**VOTATION:** 16 OUI 0 NON 1 Abstention

<u>Décision</u>: Le **Préavis 01/2024** est adopté à la majorité.

### 7. PRÉAVIS 02/2024 – COMPTES DE L'ACCUEIL DE JOUR 2023

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M. **Paul MENARD** explique que les comptes reflètent la réalité. On ne peut pas augmenter les capacités sans augmentation des coûts. Aujourd'hui environ 170 éducateurs-trices pour l'accueil de jour. Le RAT, dont l'AISGE est membre par le biais des cinq communes qui la compose, a pris le surplus gagné durant les années où l'accueil de jour était en positif, avec le déficit, le RAT nous répond qu'il faut prendre en considération la bonne gestion. La relation du RAT et de l'AISGE est en train d'être revue avec la convention pour une meilleure collaboration, des explications dans le rapport de gestion de l'Adj en page 12.



Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU** la commission recommande d'accepter le préavis n°02/2024.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Sébastien PIGUET** demande si le personnel suscite un point de tension. L'an passé il existait un tableau avec les temps plein de chaque catégorie de l'AISGE, il aurait apprécié avoir le tableau mis à jour avec les nouveaux chiffres pour comprendre l'ampleur des tensions dans l'AISGE. M. **Paul MENARD** indique qu'avec 170 collaborateurs oui il y a des tensions, mais il y a une large majorité de gens heureux et satisfaits de leurs conditions de travail. Mais il prend note que l'effort aurait pu être fait de mettre plusieurs équivalents temps plein dans le tableau. Il précise que le taux d'absentéisme est en dessous de la moyenne cantonale. M<sup>me</sup> **Evelyne ROTH** amène la précision qu'en page 31 du rapport d'activité il y a une visibilité en pourcentage des différentes fonctions au sein de l'association.

M. Christophe HABISREUTINGER remercie le CODIR pour la qualité du rapport d'activité, il remarque qu'il y a deux fiduciaires, il demande pourquoi ? M<sup>me</sup> Dominique ALTHAUS explique que l'année 2023 était une année de réconciliation entre les écoles et l'Adj. Tout ne pouvait pas se faire en une seule fois, les contrats étaient séparés pour l'Adj et les écoles, par la suite le regroupement fera baisser les coûts des partenariats.

**VOTATION:** 14 OUI 0 NON 3 Abstentions

<u>Décision</u>: Le Préavis 02/2024 est adopté à l'unanimité.

8. Préavis 03/2024 - Demande de Crédit de CHF 25'000 destiné à financer la création d'un poste à 50% d'un e spécialiste des salaires (Payroll) à partir du 01.07.2024

ROTH explique le besoin de l'engagement de ce spécialiste. L'an passé le contentieux était important à hauteur de CHF 664'000. Le travail pour la comptable devenait trop conséquent et il a été décidé d'engager une structure spécialisée qui gérera le contentieux. Le contentieux demande d'avoir un suivi, de rencontrer les personnes, de discuter et de trouver des solutions pour les paiements, ceci est souvent un long processus et demande du temps. Le CODIR a financé avec le budget extrabudgétaire les CHF 45'000 de ce crédit pour 2023. La **Présidente du CODIR** présente ses excuses pour le manque de transparence de ceci, il aurait dû faire cette communication lors du dernier CI. Ce spécialiste est engagé de manière temporaire, mais il est indispensable au vu de l'augmentation des collaborateurs AISGE. Les différences avec des salaires qui ne sont jamais fixes, certain payé à l'heure, d'autre au mois avec des temps pleins ou partiels, il faut ce spécialiste. D'où ce préavis pour pérenniser ce poste. En 2023, la récupération de contentieux a été de plus de CHF 500'000.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M<sup>me</sup> **Noémie DUNAND** la commission recommande d'accepter le préavis n°03/2024.



La Présidente ouvre la discussion.

M. Christophe HABISREUTINGER remarque que ce n'est pas seulement la remise en ordre du service de contentieux, mais également la reprise d'activité d'EtaCom et de l'école de Genolier. Qui a fait cette demande ? M<sup>me</sup> Evelyne ROTH précise qu'auparavant une convention existait avec l'école, elle gérait les camps et les devoirs surveillés. Le Canton a décidé que les communes devaient reprendre cette gestion des camps et des devoirs surveillés et ceci depuis la reprise scolaire 2023. M. Christophe HABISREUTINGER constate alors que c'est un report de charge entre le Canton et la Commune, mais M<sup>me</sup> Dominique ALTHAUS lui explique que non, c'est la part de travail communal que l'AISGE payait pour la secrétaire qui effectuait ce travail pour la convention. Aujourd'hui, l'AISGE paye sa propre secrétaire de l'EtaCom.

**VOTATION:** 16 OUI 0 NON 1 Abstention

<u>Décision</u>: Le Préavis 03/2024 est adopté à l'unanimité.

9. Préavis 04/2024 – Demande de Crédit de CHF 54'500 pour le rafraichissement, réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège l'Oujon – sis à Genolier

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation. M. **Frédéric GUILLOUD** donne lecture des conclusions du préavis.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des bâtiments par M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT**, la commission recommande d'accepter le préavis n°04/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M<sup>me</sup> **Evelyne VOGEL** la commission recommande d'accepter le préavis n°04/2024.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question.

VOTATION: 17 OUI 0 NON 0 Abstention

<u>Décision</u>: Le Préavis 04/2024 est adopté à l'unanimité.

#### 10. Proposition individuelle et divers

La **Présidente** annonce le prochain CI Extraordinaire pour le mercredi 22 mai 2024 dans la Commune de St-Cergue. M. **Gabriel GALIBOURG** rebondit sur l'annonce de ce prochain CI extraordinaire. La présentation de ces préavis par le CODIR pour les commissions est prévue le 7 mai, soit deux semaines avant le CI. Il y aura deux préavis. Les rapports seront à écrire en une semaine avec en plus la coupure du week-end de l'Ascension. Il propose que soit, le CODIR présente plus tôt les préavis aux commissions, soit que l'on puisse repousser la date du CI extraordinaire. M<sup>me</sup> **Evelyne ROTH** prend note de cette demande et regardera avec le CODIR



pour améliorer cette situation. L'agenda avec tous les municipaux est chargé, mais fera le mieux possible.

M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU** explique que l'UAPE de Givrins est top et remercie le CODIR. Elle demande si au niveau des aménagements extérieurs, il y aura un sol rebondissant comme à Trélex ? réponse Oui, ainsi que des barrières de sécurité en bas des escaliers répond M<sup>me</sup> **Evelyne ROTH**. M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU** poursuit en demandant également si les éducateurs auront des places en souterrain ou s'ils doivent utiliser uniquement les quatre places extérieures ? M<sup>me</sup> **Evelyne ROTH** répond que ce sont les quatre places extérieures.

M. **Philippe ESSEIVA** a le plaisir d'accueillir les membres du CI ce soir, dans sa Commune, à Arzier-Le Muids, pour sa première séance de CI. La Municipalité d'Arzier-Le Muids offre le verre de l'amitié à l'issu de ce CI.

Il poursuit en expliquant que le chantier du Bix à Le Muids est la future école et qu'elle est déjà ludique avec des fouilles archéologiques.

M<sup>me</sup> **Noémie DUNAND** rebondit sur ces fouilles archéologique avec dernièrement un article dans le journal de la Côte. Les fouilles du Bix ont été annoncées avec un montant de CHF 1 million qui sera financé par l'AISGE, est-ce vrai ? M. **Philippe ESSEIVA** précise que oui le montant est conséquent, étant une collectivité publique on ne peut pas bénéficier de subvention et le montant articulé par la presse est correct et sera refacturé à l'AISGE.

M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT** demande si la Commune d'Arzier-Le Muids peut récupérer une somme financière sur ces fouilles ? M. **Philippe ESSEIVA** explique que les fouilles n'en valent pas la peine, ce sont des morceaux de céramique qui méritent d'être documentés pour le côté historique mais n'ont aucune autre valeur. Peut-être il y a 3000 ans c'était déjà une école, on ne sait pas (Rires). Il termine par une boutade, en disant qu'il faut faire attention à nos déchets, car un jour ou l'autre, ils réapparaitront.

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 20h50

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

Céline BERGER

\_\_\_\_ Présidente

Valérie ZEENDER

Secrétaire